



DELIB 29-2023

1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 27 septembre 2023 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

L'an deux mille vingt et trois et le vingt-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, et Arlette GLORIA
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Jean-Michel MAUREL, Rodolphe DUCAMP, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU

Excusés : Mme Pascale PRADES pouvoir à M. Paul SALVAN, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET et M. Manuel GONCALVES pouvoir à M. François MONTAGNE

Absent : Mme Maud FLAMANT

Secrétaire de séance : M. François MONTAGNE

La séance débute à 19h03 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : INTEGRATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°3 (CHEMIN DE FONSEGUR) DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. le maire annonce qu'il convient d'intégrer 126 mètre linéaire du CR 3 chemin de Fonségur dans le domaine public communal, du pont de gué du Rousset à la fin du goudronnage.

Il rappelle qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Il demande au conseil de bien vouloir l'autoriser aux démarches de formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communal

Il explique qu'une fois les travaux du pont terminé, début 2024 sauf d'imprévu, il conviendra de transférer cette portion à la CCSA.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité le Conseil Municipal APPROUVE

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
François MONTAGNE

